



	Premier niveau (exemple.VOTRENOM)	Second niveau (VOTRENOM.exemple)
<i>Si je souhaite obtenir un nom...</i>	Un détenteur de droits peut appliquer pour un un domaine de premier niveau, afin de soutenir l'entreprise ou d'autres activités. La gestion d'un domaine de premier niveau est un investissement et suppose de nombreuses responsabilités. La décision de soumettre une candidature gTLD doit être envisagée avec attention.	Un détenteur de droits peut choisir d'enregistrer des noms de domaines. Une période « Sunrise » est requise pour chaque nouveau gTLD, offrant une opportunité aux détenteurs de droits éligibles d'obtenir des noms de domaines de leur choix dans ce gTLD avant qu'il ne soit ouvert à l'enregistrement général. Les détenteurs de droits éligibles peuvent aussi enregistrer régulièrement les noms de domaines disponibles.
<i>Si une autre personne ne respecte pas mes droits...</i>	Si un détenteur de droits pense qu'une candidature gTLD viole ses droits légaux, il peut choisir de déposer une objection formelle contre la candidature. La réponse et du candidat seront examinées par un panel d'experts. Si la détermination panel est en faveur de l'objecteur, cela signifie généralement que la candidature prend fin. La disponibilité du processus d'objection n'empêche pas un détenteur de droits de prendre une mesure indépendante auprès des tribunaux ou de toute autre manière.	Rights holders have a number of options in cases where there is a concern about infringement: <ul style="list-style-type: none"> a) Le dépôt d'une plainte <i>URS peut être</i> appropriée lorsque la violation est claire et qu'une suspension accélérée des noms de domaines applicables est souhaitée. b) Le dépôt d'une plainte <i>UDRP peut être</i> appropriée lorsque le transfert des noms de domaines applicables est souhaité. c) Le dépôt d'une plainte <i>PDDRP peut être</i> approprié lorsque l'on pense que le registre (c'est-à-dire l'opérateur du TLD) est à l'origine de l'activité de violation.

Comment rester informé

<i>Lors de la période de candidature</i>	<i>Lors de l'ouverture à l'enregistrement des nouveaux gTLD</i>	<i>En permanence</i>
Les informations sur les candidatures reçues seront publiées sur le site Web de l'ICANN pour que vous puissiez voir qui s'est inscrit pour tel ou tel TLD. Lors du processus d'évaluation, vous pourrez également suivre la progression des candidatures.	Lors du lancement des nouveaux registres gTLD, chacun doit fournir un service de plaintes concernant les marques commerciales. Vous pouvez participer au service de plaintes concernant les marques commerciales en enregistrant vos données de droits dans Clearinghouse pour les marques, une entité à définir en tant que référentiel central pour les informations sur les droits utilisées dans le processus d'enregistrement des noms de domaines. Lors de la période de démarrage, lorsque les noms de domaines sont enregistrés, correspondant aux marques présentes dans Clearinghouse, un avis est envoyé aux détenteurs de droits concernés.	Chaque registre de nouveaux gTLD doit fournir un service « Whois » des noms enregistrés dans le TLD. Un service de recherche public, la base de données Whois, peut être utilisé par les détenteurs de droits, les agents d'application de la loi et d'autres personnes pour résoudre les problèmes liés à l'enregistrement.

Nouveaux gTLD : amélioration des mécanismes de protection des droits (RPM)

Le programme des nouveaux gTLD de l'ICANN offre aux détenteurs de marques commerciales davantage de RPM que ceux qui sont disponibles dans les noms de domaines génériques de premier niveau (gTLD) existants, tels que .COM, .NET et .BIZ.

La politique de l'ICANN exige que les nouveaux gTLD « ne violent en aucune façon les droits légaux existants des autres ». Au cours des six années de développement, on a enregistré les avis et la participation active et intense de la communauté dans tous les aspects du programme des nouveaux gTLD, notamment les mécanismes de protection des droits (RPM). Ce processus comprenait des consultations approfondies menées auprès des nombreux acteurs de la communauté Internet mondiale de l'ICANN, mais aussi 40 forums de commentaires publics en lignes et de nombreuses réunions publiques permettant d'obtenir des conseils et des commentaires.

En 2009, l'ICANN a créé l'équipe de recommandation d'implémentation (IRT), notamment 18 avocats spécialisés dans la propriété intellectuelle, experts dans la protection des droits du système des noms de domaines. L'IRT a recommandé des améliorations à apporter aux RPM existants, ainsi qu'aux nouveaux RPM obligatoires des nouveaux gTLD. Les autres conseils des gouvernements, reçus via le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN, ont permis d'améliorer les RPM développés par l'IRT. Les récentes consultations en face à face entre le Conseil de l'ICANN et le GAC, ainsi que d'autres consultations avec les parties prenantes de l'IP, ont abouti à un ensemble de RPM approuvés par le Conseil, plus forts que les mécanismes proposés à l'origine par l'IRT. Ces RPM réduiront les charges imposées aux détenteurs de marques commerciales et offriront une prévention efficace et un mécanisme rapide d'application de la protection des droits.

Glossaire relatif aux mécanismes de protection des droits (RPM)

PDDRP (Procédure de résolution des litiges après délégation) : permet aux détenteurs de marques commerciales de rechercher des recours chez les opérateurs de registre des nouveaux gTLD ayant l'intention de mauvaise foi de profiter de l'enregistrement systématique et de ne pas respecter les noms de domaines. Les solutions varient et peuvent inclure la résiliation.

Clearinghouse pour les marques : un référentiel pour les données des marques commerciales, prenant en charge les services de protection des droits offerts par les registres des nouveaux gTLD. En tant que source centrale de collecte et de validation des données, Clearinghouse présentera la notion d'efficacité aux détenteurs de marques commerciales en éliminant le besoin de soumettre et de valider les données des marques commerciales lors de chaque lancement de nouveaux gTLD.

Sunrise : une phase de pré-lancement permettant aux détenteurs de marques commerciales d'enregistrer les noms de domaines dans un TLD avant la mise à disposition de l'enregistrement au public. Obligatoire dans tous les nouveaux gTLD.

Plaintes concernant les marques commerciales : génère un avis en temps réel à la personne qui tente d'enregistrer un nom de domaine s'il correspond à une marque commerciale dans Clearinghouse. Notifie également les détenteurs de marques commerciales lorsque des noms de domaines sont enregistrés, correspondant aux marques présentes dans Clearinghouse. Obligatoire dans tous les nouveaux gTLD.

UDRP (Politique uniforme de règlement des différends portant sur des noms de domaines) : procédure administrative indépendante permettant de résoudre les litiges relatifs aux enregistrements de noms de domaines abusifs présumés. Sera encore disponible comme alternative au tribunal pour les détenteurs de marques commerciales qui poursuivent des affaires de cybersquattage. Obligatoire dans tous les nouveaux gTLD.

URS (Système de suspension rapide uniforme) : offre aux détenteurs de marques commerciales un mécanisme rapide et efficace permettant de « fermer » les noms de domaines incontestablement illicites. Une procédure réussie entraînera la suspension du nom de domaine. La conformité avec les résultats est obligatoire pour les opérateurs des nouveaux gTLD.

« Whois complet » : les enregistrements Whois sont disponibles au public et contiennent des informations sur les noms de domaines enregistrés, notamment l'identification des détenteurs de noms enregistrés. Un modèle « Whois complet » fournit davantage d'informations au niveau TLD et simplifie la localisation des fraudeurs potentiels par les détenteurs de marques commerciales. Un modèle « Whois complet » sera obligatoire dans tous les nouveaux gTLD.